



Arnaque d'une école de commerce

Par **parisienparis**, le **10/04/2008** à **17:09**

je suis dans une école de commerce, j'ai donc signé un contrat et payé la somme inscrite sur le contrat.

le problème est le suivant: j'ai demandé à l'école une copie du contrat 3 mois après le début des cours. Celle-ci me la donner,

J'ai constaté que l'école n'a pas signé le contrat.

Puis-je donc demander à être remboursé

et sortir de cette école, car celle-ci peut nier à tout moment qu'il y a un contrat et peut donc me virer sans que je n'aie de preuve d'avoir été inscrit dans cette école.

L'école est donc flexible et peut nier le contrat à tout moment car elle ne l'a pas signé.

Par **cenkinze**, le **27/05/2008** à **15:10**

je suis journaliste, j'enquête sur ce genre d'école.

Pourrais-tu me transmettre tes coordonnées ?

Stéphane L.